

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 26 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 V.387 Vœu relatif au raccordement à la fibre optique des entreprises musicales hébergées par le Marché Indépendant des labels

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que l'association MILA (Marché Indépendant des Labels) accompagne une trentaine de jeunes entreprises installées en pied d'immeubles du parc social de Paris-Habitat, 2 rue messenger et dans les rues adjacentes,

Considérant que depuis 1999, l'association MILA tente en vain de raccorder ses locaux et ceux de ses entreprises adhérentes à la fibre optique,

Considérant que ces entreprises sont sélectionnées pour leur dynamisme et leur capacité d'innovation dans la filière musicale, en pointe sur les médias numériques,

Considérant que l'économie du MILA et de ces adhérents dépend étroitement de leurs conditions de travail et notamment de l'accès à la fibre,

Considérant la gêne que le non-raccordement provoque pour leurs activités économiques respectives,

Considérant que les très nombreux mails, courriers, réunions, échanges téléphoniques, et visites sur place entre les différents acteurs à savoir le MILA, la mairie du 18^e, l'Hôtel de Ville, Paris Habitat et les différents opérateurs n'ont pu aboutir à une solution de raccordement,

Aussi, sur proposition de Sandrine Mées, Pascal Julien et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Le Conseil de Paris émet le vœu que:

soient prises toutes les dispositions nécessaires pour que les locaux commerciaux occupés par l'association MILA et ses entreprises adhérentes soient raccordés à la fibre optique dans les plus brefs délais.